



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DÔME

- N°3 -

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le 29/04/2025

S<sup>2</sup>LO

ID : 063-216304303-20250414-250414\_3-BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **28**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers absents : **3**

**OBJET :**  
**Compte Financier Unique (CFU) 2024 - budget PRINCIPAL**

**SÉANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 14 avril à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mardi 9 avril 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DERROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDÀ, Pepa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Annie CHEVALDONNÉ et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;  
Claire JOYEUX à Annie CHEVALDONNÉ ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,  
Betul SIMSEK,  
Stéphane RODIER, Maire,

Secrétaire de séance :

Annie CHEVALDONNÉ

### COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 BUDGET PRINCIPAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Vu l'article 205 de la Loi de finances pour 2024 ;
- Vu la Décision n° 2024-75 du 7 octobre 2024 décidant du passage au Compte Financier Unique (CFU) ;
- Considérant le rapport de présentation du CFU 2024 annexé à la délibération ;
- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur l'exécution budgétaire 2024 retracée en application de la nomenclature comptable M57 pour le budget PRINCIPAL, sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques ;
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- Considérant les résultats 2024 pour le budget PRINCIPAL ;
- Considérant qu'Hélène BOUDON, membre du Conseil Municipal, a été élue par le Conseil pour présider la séance lors de l'approbation du CFU 2024 (article L.2121-14 du CGCT) ;
- Considérant que dans les séances où le CFU est débattu, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote (article L. 2121-14 du CGCT) ;

### CFU BUDGET PRINCIPAL

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	9 151 230,17	21 313 143,21
	Recettes réalisées (1)	B	3 196 164,04	21 661 453,47
	Restes à réaliser	C	2 139 386,20	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	9 378 689,04	23 307 810,19
	Dépenses réalisées (1)	E	5 977 030,58	19 995 432,74
	Restes à réaliser	F	1 637 398,26	0,00
Définitions entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-2 780 866,54	1 666 020,73
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	227 458,87	1 994 666,98
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-2 553 407,67	3 660 687,71
Définition entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	501 987,94	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-2 051 419,73	3 660 687,71
(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre				

Le CFU 2024 fait apparaître :

Budget Principal :

Solde cumulé de la section d'investissement	- 2 553 407,67 €
Dépenses d'investissement 2024 restant à réaliser	- 1 637 398,26 €
Recettes d'investissement 2024 restant à réaliser	+ 2 139 386,20 €
<b>Solde de la section d'investissement 2024</b>	<b>- 2 051 419,73 €</b>
<b>Solde de la section de fonctionnement 2024</b>	<b>+ 3 660 687,71 €</b>
<b>Solde de l'exercice 2024</b>	<b>+ 1 609 267,98 €</b>

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et approuver le CFU de l'exercice 2024 pour le budget PRINCIPAL ;

Stéphane RODIER, Maire, n'est pas présent et ne participe pas au vote ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 27 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (Annie CHEVALDONNÉ, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU) ET 1 NE POUVANT PAS VOTER (Stéphane RODIER) :**

- **Donne** acte de la présentation faite du CFU 2024 du budget PRINCIPAL lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- **Constate** aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs 2024 tels que résumés ci-dessus ;
- **Approuve** le CFU 2024 du budget PRINCIPAL ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Annie CHEVALDONNÉ

La Présidente de séance,



Hélène BOUDON

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le 29/04/2025

ID : 063-216304303-20250414-250414\_3-BF

S<sup>2</sup>LO